

en principe pour l'affirmative; depuis, on a soulevé la nécessité de conserver sous les armes les hommes appartenant aux corps appelés à prendre part aux grandes manœuvres d'automne.

La première partie du contingent serait libérée en juillet; c'est-à-dire un mois en avance sur l'année 1873. La deuxième portion ne le serait qu'à la fin des manœuvres.

Cette grosse question ne peut tarder, du reste, à être résolue promptement, et la discussion qui va être ouverte sur le projet de M. Laisant, tendant à réduire le service militaire à trois ans, fournira à M. le ministre de la guerre l'occasion d'une déclaration sur la libération de la classe de 1874.

Les territoriaux de la 6^e série, appelés le 4 juin dernier pour faire la période réglementaire d'exercices de treize jours, ont été renvoyés hier dans leurs foyers.

Les soldats des troupes à pied ont été récemment autorisés par le ministre de la guerre à porter le pantalon de treillis, dont la dépense d'achat est de chaque homme et, par conséquent, ne grèvera en rien le budget. Il est question d'accorder aussi aux officiers d'infanterie le port du pantalon de treillis. Cette mesure serait fort approuvée, le pantalon de drap étant, surtout pendant les longues marches et les manœuvres.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Le Maire de la ville de Roubaix prévient les hommes des classes 1869 et 1873, que c'est jusqu'au 25 de ce mois qu'ils peuvent déposer leurs livrets à la Mairie.

Passé ce délai, ceux qui ne se seront pas conformés au présent avis seront passibles de peines disciplinaires.

Mairie de Roubaix, le 19 juin 1873.

Le Maire, CH. DAUDET.

A propos d'un incident qui s'est passé dimanche, rue Saint-Georges, pendant la procession — incident que nous avons rapporté hier — l'ami du Progrès, dans un article intitulé, « horridique attentat », prétend que nous avons parlé à nos lecteurs d'une « terrifiante tentative ». Cette assertion est contraire à la vérité. Nous avons raconté les faits fort simplement, nous gardant bien de porter le moindre jugement. Nous nous demandons pourquoi et dans quel intérêt l'ami du Progrès dénature ainsi notre récit et notre pensée.

Nous connaissons l'histoire des dimanche, et si nous n'en avons pas parlé plus tôt, c'est que nous voulions avoir des témoignages précis.

Il est absolument vrai que des cartouches à balle ont été jetées dans la foule pendant le passage de la procession, et nous avons en notre possession celle qui a blessé Mme L...

Nous affirmons à l'ami du Progrès que ce n'est pas un « coup de canard ».

L'écrit que nous dirons certainement ce que nous devons penser de cette affaire.

C'est aujourd'hui qu'ont eu lieu à l'Hôtel-de-Ville les tirages des Obligations des emprunts contractés en 1871 pour venir en aide aux ouvriers nécessiteux.

Emprunt de 400,000 Francs

Obligations sorties au tirage de ce jour et remboursables au 15 juillet prochain

351, 150, 64, 104, 31, 149, 322, 92, 46, 273, 315, 308, 65, 205, 134, 226, 388, 137, 220, 14, 284, 142, 128, 361, 354, 262, 28, 334, 208, 190, 211, 41.

Emprunt de 300,000 Francs

Obligations sorties au tirage de ce jour et remboursables au 15 juillet prochain

373, 215, 365, 177, 415, 129, 232, 436, 389, 516, 228, 531, 170, 336, 530, 132, 394, 317, 333, 101, 245, 238, 407, 35, 156, 318, 139, 41, 227, 519, 210, 98, 381, 417, 133, 486, 338, 137, 472, 288, 482, 190, 416, 459, 501, 193, 397, 183, 352, 101.

Par arrêté préfectoral du 11 juin, M. Delvalle, instituteur adjoint à Tourcoing, est nommé instituteur public à Tilloy, en remplacement de M. Danin, appelé à d'autres fonctions.

On annonce le prochain mariage de M. le général Billot, sénateur, commandant la première division d'infanterie à Lille, avec M^{lle} Marie Roux.

Le dimanche 22 juin, Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, officiera pontificalement à la grand-messe de l'église Saint-André de Lille, qui sera chantée à neuf heures; à l'issue de la grand-messe, Sa Grandeur présidera la procession paroissiale.

Sa Grandeur officiera également aux vêpres solennelles qui auront lieu à trois heures.

La *Vraie France* publie la lettre suivante: « Monsieur le Rédacteur, « Le journal la République française et le Progrès du Nord accusent le Doyen de la Faculté catholique de Lille de ne pas reculer devant les métaphores les plus extravagantes. Comme nous, Université a possédé plusieurs Facultés et nous, doyens, il faut que le vrai coupable se dénonce pour ne point laisser ses collègues sous le coup d'une accusation aussi grave. « Je suis le coupable, et je suis tout prêt à réformer mon style, si mes savants critiques, qui ont négligé de motiver leur arrêt, veulent bien me dire en quoi j'ai péché. « Voici, en effet, ce que je lis dans le Progrès d'aujourd'hui: « On lit dans la République française: « La Faculté catholique de Lille a un doyen qui ne recule pas devant les métaphores les plus extravagantes. Voici de quelle façon ce saint homme juge les projets du ministre de l'Instruction publique: « Dans cette cloche à plongeur où elle nous enfermerait (la loi Ferry), nous apporterions de l'air respirable autant qu'il en faut pour nous conduire jusqu'au moment inévitable et inévitablement prochain, où nous remonterions à la surface et où le règne de la pire oppression, de l'oppression sur les âmes, ne laisserait plus que souvenir d'un mauvais rêve entre deux soleils (1). « Quel charmant sujet de tableau pour un impressionniste: « Le cléricalisme sous cloche, attendant le souvenir d'un mauvais rêve entre deux soleils. C'est égal, la prose de M. le doyen de la faculté catholique de Lille fera quelque tort à la collation des grades! « Je me suis senti d'autant plus accablé sous ce dernier trait qu'il ne veut rien dire. « Une heure; à ce moment, cet homme avait les grades fissent conférer on qu'il se présentait des candidats pour les recevoir. Et je cherchais en vain comment une ou plusieurs métaphores pouvaient produire un effet si surprenant. J'ai fini par deviner que le journal de M. Spuller n'avait point

reculé « devant les ellipses les plus extravagantes », et qu'à son jugement, je contribuerais par ma prose à l'abrogation de la loi de 1875 qui autorise nos étudiants à subir devant le jury mixte les examens conduisant aux grades.

C'est de quoi je serais assurément fort averti; et je retire ma métaphore si elle doit amener de telles conséquences. J'avouerai toutefois mon aveugle amour-propre d'auteur; elle ne m'avait point mécontenté. Tout au contraire, elle m'avait semblé juste et expressive; et mes deux cents auditeurs, gens qui passent pour savoir assez bien le français, avaient été acclamations.

Je venais de démontrer, par des arguments dont pas un n'a été réfuté, que le projet de M. Ferry avait pour objet, au mépris de tous les principes de la justice, premièrement de nous noyer, secondement de nous pas avoir l'air. En nous envoyant logiquement au fond de l'eau avec une pierre au cou, on atteignait le premier résultat, mais on manquait le second. Pour les assurer deux, il fallait avant le plongeon, nous mettre dans une cloche à plongeur, afin d'être respirable. On ferait visiter l'appareil au public et on pourrait lui dire: voyez, on n'y est pas mal, on y peut vivre. Et l'on ajouterait à part: mais on n'y vivra pas longtemps; la provision d'air s'épuisera pas deux heures; et l'on désirera obtenir. La métaphore m'était donc donnée toute faite; et pour justifier les paroles d'espérance par lesquelles je voulais terminer mon discours, je n'avais qu'à ajouter deux circonstances dont M. le ministre n'a ni voulu ni pu tenir compte: l'une que nous avons une provision d'air qui ne peut nous enlever, à savoir le dévouement et la persévérance des familles chrétiennes, l'autre, que sa loi, à supposer qu'elle passerait, passerait en un autre sens, passerait comme un mauvais rêve (pourquoi n'aurais-je pas dit entre deux soleils?), passerait comme les choses qu'on balaye, et qu'en attendant nous aurons vécu.

« Voilà ce que j'ai voulu dire, métaphore à part, et cela répond à nos lecteurs une attitude résolue, en face d'un projet qui veut nous tuer, qui nous tuerait à la longue, qui ne nous tuera pas parce que nous vivrions plus longtemps que lui.

« Maintenant, je saurais très-bien gré à qui me dira en quel coin de la République, non du projet (la chose est déjà faite), mais de la métaphore. J'embarasserais trop les littérateurs du Progrès en leur posant cette question. Mais puisque le Progrès fait les commissions de la République française, il pourrait le lui demander et transmettre la réponse. « Agrérez, etc. « Amédée de MARGERIE. »

La Commission départementale se réunira le 25, à deux heures et demie, à la préfecture.

L'affaire Pérot est revenue ce matin devant le tribunal de commerce de Lille.

A l'ouverture de l'audience, M^e Oviigneur a pris la parole pour le Conseil de surveillance.

Il dit que M. Pérot était l'homme de confiance du Conseil; qu'il avait la surveillance exclusive de la maison de Lille et des succursales d'Armentières et de Tourcoing; qu'il devait connaître la situation de ces établissements; qu'il la connaissait, puisqu'il soumettait des situations au Conseil.

Ces situations étant fausses, il en résulte que, malgré un contrôle minutieux, il était impossible au Conseil de découvrir les irrégularités.

M. Pérot ne l'ignore point, ajoute M^e Oviigneur, mais il a voulu donner le change à l'opinion publique; il a essayé de faire une diversion, et il s'est jeté sur le Conseil pour essayer de se disculper.

On croit qu'après la plaidoirie de M^e Oviigneur, M^e Bayart, avocat des actionnaires, répliquera à M^e Coquelle.

Voici le texte des conclusions présentées par MM. Delefortrie et Rineval, délégués de la corporation des ouvriers chapeliers de Lille.

« 1^o Dans les centres industriels où les ouvriers sont nombreux, il sera établi un comité électoral ouvrier.

« 2^o Lors des élections législatives, les comités électoraux, composés de membres républicains, pour obtenir la moitié des sièges vacants dans la circonscription.

« 3^o Si le comité électoral refusait ou trouvait ces prétentions exagérées, le comité ouvrier présenterait lui-même ses candidats aux électeurs, et désignerait un candidat ouvrier à chaque siège vacant.

« 4^o Les frais de l'élection seront couverts par une souscription à cinq centimes, parmi les ouvriers de la localité.

« 5^o Le député ouvrier ne sera élu que par une législature. L'espérance de cette proposition étant de faire représenter la classe ouvrière, et non de faire une position à un certain nombre d'ouvriers.

« 6^o Le candidat s'engagera, avant l'élection, à présenter à la Chambre, à la veille de l'ouverture de la session, un projet de loi tendant à modifier son pouvoir, les modifications aux lois existantes et les résolutions prises par les Congrès ouvriers ou par ses électeurs.

« 7^o Il provoquera, aux vacances parlementaires, une réunion publique, où il rendra compte de ses travaux de l'année.

« 8^o Voici, d'autres part, le texte de l'article 3, modifié par la huitième commission: « La législature terminée, le député ouvrier sortant sera rééligible si sa ligne de conduite a été conforme aux vœux des Congrès ouvriers et de ses électeurs. »

Dans la première séance du Congrès des architectes français qui a eu lieu lundi à Paris, un lillois, M. Sauvage, a été nommé vice-président.

Seize de nos concitoyens auront à répondre sous peu devant le tribunal de simple police de l'infraction qu'ils ont commise à la loi du 3 juillet 1877, en ne présentant pas à la commission militaire de recensement les chevaux, mulets et mules dont ils sont propriétaires.

A la dernière séance de la Chambre des députés, M. Trystram, député du Nord, a déposé une pétition de M. Drumont, fabricant de caramels, à Fresnes.

Un ouvrier peintre, Edouard Vandaele, vient de mourir d'une façon bien douloureuse. Depuis plusieurs années, cet homme avait complètement négligé son travail — faisant la noce — et augmentant ainsi le chiffre, déjà considérable, des dettes qu'il ne cessait de contracter. Ce matin il voulut se remettre à l'ouvrage, mais dégoûté de la vie, désespéré à la vue de la pénible situation où son incontinence l'avait mis, il se pendit dans une maison de la rue Saint-Georges où il avait été envoyé pour exécuter des travaux de peinture. Cette scène se passa à six heures; à une heure, cet homme avait les grades fissent conférer on qu'il se présentait des candidats pour les recevoir. Et je cherchais en vain comment une ou plusieurs métaphores pouvaient produire un effet si surprenant. J'ai fini par deviner que le journal de M. Spuller n'avait point

Parmi les expulsés que la gendarmerie a conduits à la frontière belge, hier après-midi se trouvait un jeune homme, Jean Jacobs, qui venait de purger à la maison d'arrêt de Lille, une condamnation à cinq mois de prison pour fraude Or, Jacobs a

déserté les rangs de l'armée belge et comprenant qu'il ne pouvait séjourner longtemps dans sa mère-patrie, sans retomber entre les mains des autorités militaires, il prit la résolution de revenir en France.

C'est vers Roubaix qu'il dirigea ses pas; mais arrivé en notre ville, il se dit qu'à la vie d'aventures que sa situation lui imposait il était préférable de se constituer prisonnier au poste de police en faisant sonner hautement les litres qui devaient lui procurer l'hospitalité qu'il réclamait de si grand cœur.

Jean Jacobs a été de nouveau incarcéré. Interrogé sur les motifs qui le portaient à agir ainsi: « Le sort en est jeté, épondu-il; je préfère passer ma vie dans les prisons de France, que de subir en Belgique une peine de huit ans de correction pour désertion. »

Deux hommes, Jacques Neveians, forblantier, et Jean Goethals, peintre, conversèrent tranquillement hier, dans une maison de la rue des Anges. On ne sait au juste pour quel motif, mais à la conversation succéda bientôt la discussion, et à la discussion le désaccord. Puis, à la forme de conclusion, « tu n'es qu'un paysan », dit Neveians à Goethals. Moi, un paysan? Eh bien attraits, lui répartit, celui-ci et il lui appliqua en même temps sur le côté gauche de la tête un formidable coup de poing. Tout autre que Neveians en eût été assommé, mais celui-ci s'élança sur son agresseur, le terrassa et le frappa si violemment au visage, que Goethals lui releva en sautant la mâchoire endommagée et ne passa plus d'un instant à la justice. L'acte de violence fut constaté par un fait grand bruit dans le quartier.

Depuis huit jours, la police est sur les dents à cause du grand nombre de voleurs, de routeurs, de cambrioleurs, en un autre sens, mot. Après les multiples arrestations de ces jours derniers, nous avons à mentionner aujourd'hui celle d'un jeune bécicleur, âgé de trente ans, et nommé Pierre Poignée.

Un autre gamain, un bécicleur aussi, Jules-Octave Gorio, a été trouvé possesseur de plusieurs objets en cuivre dont il n'a pu expliquer la provenance. Le tribunal correctionnel le forcera bien à faire des aveux.

Gorio, a déjà été condamné, au mois de septembre dernier, à trois mois de prison pour vol.

Enfin, un jeune homme logeant chez un habitant du fort Lion, rue de la Perche, a remarqué sans avoir été vu, qu'on avait bouleversé sa garde-robe et qu'une pièce de vingt francs, fruit de ses économies, avait disparu.

On soupçonne comme étant l'auteur de ce vol, un jeune garçon Emile L..., qui a disparu.

Une adjudication aura lieu le 17 juillet prochain, à deux heures de l'après-midi, à la préfecture du Nord, pour la fourniture des livres nécessaires au service de l'Instruction primaire en 1873. L'importance des fournitures est de 6,300 francs.

Nous croyons savoir que le concours qu'on avait décidé d'organiser pour les compagnies de sapeurs-pompiers, à l'occasion de la fête communale de Lille, n'aura pas lieu par suite de circonstances imprévues. (Eché.)

On s'occupe beaucoup, à La Madeleine-lez-Lille, dit l'Echo, en exagérant sensiblement, de la décadence de malheurs en un mot. On constate hier dans la caisse municipale. Une enquête est ouverte pour savoir quelle cause il faut attribuer ce déficit.

On a beaucoup écrit sur l'intelligence et la fidélité des chiens. En voici un nouvel exemple:

Un habitant du Havre, qui était venu à Lille, aux fêtes du récent concours régional avait fait l'acquisition d'un superbe chien appartenant à un de ses parents, habitant de la ville. Le 13 juin courant, le chien disparut de la gare du chemin de fer, le chien disparut sur le boulevard de Strasbourg. Depuis, on ne l'a plus revu.

On devine facilement l'étonnement du propriétaire lorsqu'il a reçu, avant-hier matin, une lettre datée de Lille, le 13 juin courant, lui annonçant que Fidèle, — c'est le nom de l'animal, — était revenu dans cette ville à son ancien domicile, ce même jour 13 juin, dans un état de maigreur excessive.

Parti du Havre le 4 juin, ce chien a mis neuf jours pour retourner à Lille. On croit qu'il est à croquer maintenant que le propriétaire lillois ne se séparera plus de Fidèle, le bien nommé.

— On nous écrit de Valenciennes, 18 juin: « Notre ville est volée le coup d'un terrible accident, rendu plus affreux encore par les circonstances qui l'ont accompagné. »

Ce matin, à onze heures et demie, on venait d'entrer M. Dupuis, le père d'un vicar de la paroisse de St-Nicolas. Au moment où les amis du défunt sortaient du cimetière, le tonnerre, qui grondait depuis un quart d'heure environ, éclata soudain avec un fracas épouvantable et au même instant la foudre tombait sur deux personnes du funèbre cortège, le R. P. Supérieur des Maristes et M. Dorus, fabricant d'armes à Valenciennes. Tous deux furent violemment jetés à terre et métrés par le fluide électrique: les vêtements du religieux étaient littéralement détrempés, son chapeau projeté à vingt mètres de là, les perles de son salot et les boutons de ses habits littéralement enlevés; lui-même gisait immobile, rendant le sang par les narines, et privé de tout mouvement. Son compagnon, lui aussi, était étendu inanimé et tout couvert de brûlures. On les a transportés aussitôt chez le concierge du cimetière, où se trouvait déjà la fille du défunt, Mlle Dupuis, qui s'était trouvée mal à l'instant auparavant. Circonstance providentielle, son indisposition avait fait revenir sur ses pas M. l'abbé Dupuis, qui se trouvait avec deux victimes et qui eût infailliblement partagé leur sort. Beaucoup d'autres personnes s'en étaient aussi retournées au cimetière, et bien leur en a pris: on frémait en songeant aux ravages que le foudre aurait fait dans cette foule.

« A l'heure où je vous écris, le Père Mariste agonise, et il râle au milieu des plus vives souffrances: l'ivide depuis plusieurs heures jusqu'à la tête, il a les mains et les pieds engourdis par la foudre, qui a dû le traverser de part en part, car il porte à chaque pied une plaie sanglante, et une autre au sommet de la tête: détail étrange, sa montre a été percée et un peu fondue par le fatal élément.

« M. Dorus est heureusement moins atteint: on l'a relevé poussant des cris aigus chaque fois qu'on touchait un endroit quelconque de son corps: il a été ramené chez lui, où il est en proie à atroces souffrances, mais on espère cependant le sauver. »

— Valenciennes. — Un individu du nom de Dauphin, journalier, rue Neuve, a été incarcéré hier, pour des services graves, ayant occasionné la mort d'une femme.

Cette dernière se trouvait enceinte et dans cette position (7 mois) n'avait pas trouvé grâce devant son farouche mari.

En effet celui-ci, constamment la maltraitait, et il y a huit jours, il dépassa la dose. Après avoir appliqué quelques vigoureux coups de poings à sa victime, prise par les cheveux, il la jeta encore au bout de son lit et lui fit des lésions internes si sérieuses que cette malheureuse ne poussa plus que des gémissements.

Un médecin, malgré Dauphin qui aurait voulu cacher ses crimes, l'entraîna à l'hôpital où on se souffrait l'onde de s'apaiser ne firent qu'augmenter jusqu'à sa mort qui arriva dimanche. Cette pauvre malheureuse avait l'épine dorsale fracturée. Cependant avant de mourir elle accoucha d'un enfant qui vit.

Dauphin alléguait pour motif ses coups que sa femme ne travaillait pas et qu'elle ne tenait qu'à dépenser au bal ou en orgies ce qu'il gagnait. L'enquête sommaire commencée a prouvé l'innocence de ces allégations et un second médecin appelé par la famille a confirmé de tout point la version ci-dessus.

— Samedi soir, vers onze heures, une détonation formidable mettait en émoi les habitants du quartier de l'Espérance, à Valenciennes. Une explosion venait d'avoir lieu chez M. Dupont, galvaniseur, rue d'Anzin. Voici dans quelles conditions cet accident est arrivé:

« Une chaudière contenant environ 600 kilogrammes de zinc en fusion était appuyée sur une traverse en fonte de fort calibre; celle-ci ayant cassé, la chaudière s'inclina sur le côté et renversa à terre son contenu, qui, faisant explosion, fit couler les murs environnants. Cet accident était arrivé heureusement pendant que les ouvriers étaient absents, il n'y a pas eu de blessé.

— Sur le compte-rendu, par le ministre de l'Intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de mai 1873 des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes ci-après désignées, aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République, le 15 juin 1873.

M. A. 2^e classe. — Marlière (Jean-Baptiste), poutreleur à Cambrai; février et mars 1873; sauveteur d'une jeune fille et d'un homme sur le point de se noyer dans le canal de cette ville. Avait précédemment fait preuve de courage en abattant un chien atteint d'hydrophobie.

M. A. 2^e classe. — Liévin-Pérignon, cabaretier à Mortagne; 6 mai 1873; a fait être victime de son dévouement en portant secours à une personne qui était tombée dans la Scarpe. S'était déjà dévoué dans une circonstance analogue, en 1869.

— Brousses. — Les électeurs du canton de Bergues (Nord), sont convoqués à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Hilt, décédé.

— Douai. — Un des plus anciens magistrats du ressort de la Cour de Douai, M. Minart, Pierre-Désiré, s'est éteint, hier matin, à un âge très-avancé. Le digne et vénérable conseiller honoraire a été admis à la retraite en 1865 il est le plus ancien membre de l'association des Anciens Elèves du Lycée de Douai, auquel il a appartenu de 1809 à 1813.

Magistrat honoré et estimé, archéologue distingué, homme bienveillant, affable et obligeant, M. Minart laissera les plus durables souvenirs dans la population Douaisienne.

— Nous apprenons que l'honorable M. de Montigny, inspecteur d'Académie à Douai, est nommé avec avancement, en même qualité, à Périgueux.

M. de Montigny occupait les fonctions d'inspecteur d'Académie à Douai, depuis un an environ.

M. de Montigny a pour successeur à Douai M. Cune, inspecteur d'Académie à Alençon.

— Le CATEAU. — Jeudi soir, un ouvrier belge venant de Lessines dans le département de Seine-et-Marne pour travailler aux champs, se trouvait dans le train de Maubeuge pour Paris à huit heures 55.

A 3 kilomètres du Cateau, il s'est penché à la portière, est tombé à travers les vasistas et est allé rouler dans le fossé; de là, il s'est hissé sur talus peu élevé en cet endroit, puis s'est béciclé derrière la haie, où il est resté, sous la pluie battante, jusqu'au petit jour. Un passant l'a alors accompagné au village de Bazuel jusqu'à une maison hospitalière où il a été recueilli.

A sept heures du matin, il apparait dans la gare du Cateau, au grand ébahissement de son frère qui le croyait mort et de agents de la voie qui avaient passé la nuit en recherches infructueuses. Il n'a que quelques contusions à la tête et une foulure au petit doigt de la main gauche.

Aussi a-t-il repris le train vendredi à midi, pour Seine-et-Marne, où la terre lui soit la propriété comme à Bazuel.

— BOURBOURG. — Mardi a eu lieu, à Bourbourg, un concours important de juments sautées et de poulains de 18 mois. Les éleveurs ont présenté 65 juments et 25 poulains entiers.

Cette exhibition si complète a montré un progrès considérable dans l'élevage de cette contrée, et les spécimens de la belle race dite de Bourbourg y étaient en si grand nombre, qu'on peut la considérer dès maintenant comme sérieusement et définitivement reconstruite.

— SOMAIN. — Jeudi matin, vers quatre heures, le sieur Louis Monier, garde-barrière au passage à niveau de Fenain à Erre, sur la ligne de Somain à Valenciennes, a trouvé sur la voie le cadavre du sieur GYRARD Delbecq, âgé de 23 ans, faisant le service de garde de nuit, gisant sur cette voie entre les rails. Il avait la tête complètement écrasée et les membres brisés.

On croit que cet accident a eu lieu lors du passage du train postal numéro 35, partant de Somain pour Valenciennes à deux heures vingt et une minutes du matin.

— CALAIS. — Le prince Philippe de Bourbon, une ambassade Siamoise extraordinaire et lord Oddo Ross, ambassadeur de Londres en Allemagne, se sont embarqués, hier mercredi, à deux heures du matin, pour l'Angleterre.

EPHÉMÉRIDES ROUBAISIENNES

19 Juin 1493. — Le bailli de Roubaix transporté en mains des Marguilliers de l'église 24 livres parisis de rente héréditaire et perpétuelle, assignés sur la terre et seigneurie du Méz, à Sainghin, tenue de la seigneurie de Roubaix, à charge par la dite église de célébrer à perpétuité deux messes par semaine, en la chapelle sainte, sous la chapelle Monseigneur Pierre de Roubaix et Madame son épouse ont eu leur sépulture. Th. Lericq. Histoire de Roubaix, T. 1, p. 173.

19 Juin 1848. — Le système électif des Chambres consultatives des arts et manufactures n'étant plus en rapport avec l'état politique de la France, la commission du pouvoir exécutif arrêta, le 19 juin 1848, que les élections seraient faites par tous les industriels patentés âgés de 21 ans, inscrits depuis un an au moins sur le rôle des patentes et ayant leur domicile réel depuis 6 mois au moins dans l'arrondissement de la Chambre consultative; que tous les citoyens âgés de 21 ans et assemblés électoraux, ayant atteint l'âge de 25 ans et exercé une industrie manufacturière en personne au moins pendant cinq années seraient éligibles; que les Chambres consultatives seraient composées de 12

membres et nommeraient leur président ayant voix prépondérante en cas de partage.

Cette première application du suffrage universel n'apporta pas de modification sensible dans le personnel de la Chambre consultative de Roubaix, puisque, sur les douze membres nommés, nous en avons eu des membres. Parmi les nouveaux membres, il s'en trouva un qui devait s'attacher de tout cœur à la Chambre et produire aux intérêts du commerce et de l'industrie de sa ville d'adoption toute son intelligence, ses aptitudes et une énergie que trente années n'ont pas affaiblie. Nous avons nommé M. Delosse, qui préside actuellement la Chambre devenue l'Assemblée de commerce. (Archives de la Chambre consultative.)

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 juin. — Adolphe Bilken, rue de Fontenay, cité Zenais. — Emile Delplanque, rue Ste-Elizabeth, 38. — Julie Soyer, rue de Bouvines. — Elvire Desmarcheur, rue de Flandre, cour Duclot, 12. — Emile Cousin, rue des Fleurs, cour Desroussaux 42. — Emma Depaep, rue de Lille, cour Frère 6. — Jules Rivet, rue Vallon. — Emile Delplanque, rue du Château 38. — Pierre Roos, rue de l'Hommelet, cour Prus, 6. — François Inghels, rue des Longues-Haies, cour Decombert, 13. — Louis Lorfand, rue Beaurepaire. — Charles Route, Grande-Rue, 132. — Jean-Baptiste Baetens, rue des Longues-Haies, 139. — Zélie Leclercq, rue de l'Ermitage, cour Crovois, 16. — Rosalie Herback, rue du Pile, cour Vroman, 4. — Louis Dutranoy, aux 3 Puits, fort Gérard.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 juin. — Georges Brunel, 2 ans, rue de l'Espérol, cour Grai, 9. — Tassart, présenté sans vie, au bas de l'Épée, 1. — Auguste Moury, 7 mois, rue Notre-Dame, 15. — Juliette Watlet, 24 ans, magasin, rue du Fort 19. — Pierre Decaryere, 36 ans, tapissier, rue de l'Épée. — Désiré Dumortier, 58 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Marie Roger, 1 an, rue du Percin. — Henri Dupont 10 mois, rue de Wasquhal. — Jeanne Stock, 2 mois, rue Notre-Dame, 53. — Marie Vanwynacker, 6 mois, rue des Longues-Haies.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 juin. — Louis Spinnewyn, rue de la Latte. — Charles Dhont-Braun-Pain. — Hortense Desmettre, rue de Blanc Seau, 15. — Juliette Watlet, 24 ans, magasin, rue du Fort 19. — Pierre Decaryere, 36 ans, tapissier, rue de l'Épée. — Désiré Dumortier, 58 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Marie Roger, 1 an, rue du Percin. — Henri Dupont 10 mois, rue de Wasquhal. — Jeanne Stock, 2 mois, rue Notre-Dame, 53. — Marie Vanwynacker, 6 mois, rue des Longues-Haies.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 juin. — Jules Grimpreux, 8 mois, chemin de la Croix, 28 ans, sans profession et Elisa Waquier, 41 ans, sans profession. — Ivon Hermai, 34 ans, homme de peine et Philomène Colry, 33 ans, solitaire.

Belgique

— La séance du Sénat belge a été féconde en dévouement pour le ministre, dit le Courrier de l'Escaut.

« Le premier, le plus grave désagrément qu'il a eu à subir a été une déclaration très-ferme et fortement motivée du président de la haute Assemblée contre le projet de loi Vanhambecq.

« M. le prince de Ligne repousse « cette loi de guerre » comme inopportune et dangereuse au premier chef; il la regarde comme un acte de lèse-religion et de lèse-patriotisme.

« MM. Frère et Vanhambecq, assis au banc des ministres, étaient visiblement atterrés sous le coup de ce noble langage, digne d'un patriote et d'un homme d'Etat. Ces paroles ont fait sensation au Sénat et elles auront dans le pays un profond retentissement. »

Voici d'ailleurs le texte de cette déclaration: DISCOURS DU PRINCE DE LIGNE. — Voici le discours prononcé mardi au Sénat par le prince de Ligne.

« Lorsqu'il y a 30 ans, je suis entré dans cette assemblée, ce fut aussi avec les tendances de l'opinion libérale du Congrès de 1830.

« Les temps sont bien changés depuis lors! « Dans les premières années de notre nationalité, les deux partis qui se disputaient le pouvoir s'inspiraient surtout de l'esprit de nos institutions. Les discussions d'aujourd'hui semblent plutôt dictées par les passions politiques. Le mot de *clérical* n'était pas alors inusité.

« Pour ma part, j'aime mieux rester fidèle à la conduite que nous ont tracée nos constituants. J'aime mieux écouter surtout dans la vie publique que la voix de ces deux guides de l'homme: la justice et la conscience, ce juge d'Instruction implacable que nous portons en nous-mêmes. Et lorsqu'il nous dit: Arrêtez-vous, n'allez pas plus loin! il faut savoir l'écouter. »

« Messieurs, lorsque pour la première fois le budget du ministère de l'Instruction publique fut soumis au Sénat, je déclarai que je voterai tout